

CROPSAV

Corse

24 mars 2016

Didier Guériaux DGAL/SDSPA



Rappel du contexte des EGS

- Tirer les enseignements des crises
- Faire face à de nouveaux dangers et à de nouveaux contextes de propagation
- Contexte de réformes : Révision générale des politiques publiques (RGPP, MAP) ; Loi européenne de santé animale ...
 - **Responsabilisation des professionnels**
 - **Rapprochement de l'animal et du végétal**
 - **Rationalisation, Régionalisation**



Le déploiement de la nouvelle gouvernance sanitaire

- 1/ Une consultation rénovée
- 2/ Une clarification du rôle des acteurs du sanitaire
- 3/ Stratégie et initiative régionales



1. Une consultation rénovée : CNOPSAV et CROPSAV

Formation plénière
Présidence DGAL (préfet)

Section spécialisée
santé végétale

Section spécialisée
santé animale

Groupe(s)
d'experts le cas échéant

Groupe(s)
d'experts le cas échéant



Une consultation rénovée : Bilan des CNOPSAV

- CNOPSAV plénier
 - 1 en 2012, 2 en 2013, 3 en 2014, 2 en 2015
- CNOPSAV santé animale
 - 3 en 2013, 3 en 2014, 3 en 2015, 1 en 2016
 - « spécial crise »
 - FA et DEP en 2014
 - FCO (14/9, 13/10 et 16/12/15, 18/2 et 6/4/16)
 - IAHP (26/11, 3 et 8/12/15, 16/1/16)
 - Comités experts : « bien-être animal », CNI et apiculture (commun végétal)



Bilan des CNOPSAV (2)

- Quelques avis récents
 - Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt
 - Arrêté IBR rénové (favorable)
 - Stratégie bien-être
 - Plan tuberculose
 - Stratégie vaccinale FCO
 - Arrêté indemnisation révisé (défavorable)
 - Évolution composition (FNC, FMSE, Races de France...)



Perspectives 2016

- Arrêté PCV (contenu, reconnaissance, harmonisation, sur modèle SRMDS)
 - PCV en prévision : gale ovine, varroa, bvd, sdrp teigne, maladies poissons,
- Reconnaissance des ASR
 - Les nouvelles régions ne doivent pas être un frein
- Décrets post-LAAF / ordonnance surveillance 2015-1242 du 7/10/15 :
 - Réseaux L.201-10 (modalités de reconnaissance, de fonctionnement)
 - Données sanitaires : accès pour les vétérinaires sanitaires, circulation des informations



Une consultation rénovée : Bilan des CROPSAV

Montée en puissance des CROPSAV SA

- 2013-2015 (Ex 22 régions)
 - CROPSAV plénier
 - 20 en 2013, 6 en 2014, 5 en 2015
 - CROPSAV santé animale
 - 1 en 2013, 4 en 2014, **9 en 2015**
- 2016 (13 régions)
 - CROPSAV plénier : 3 annoncés
 - CROPSAV SA : 7 tenus ou annoncés



2. Clarification des rôles des acteurs

- Création d'une plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (partenariat public-privé)
- Catégorisation des dangers sanitaires
- Vétérinaire mandaté et vétérinaire habilité (BEA, HA, SA et certification)
- Délégations de l'État : OVS et OVVT



État avancement délégations

- Reconnaissance des OVS et OVVT au printemps 2013
- Accréditation OVS
 - 1ère vague du 18 avril au 4 juillet (17 FRGDS)
 - 2ème vague en septembre-octobre
- Campagne 2015-2016 prophylaxies bovines sur base cahier des charges V3
- Autres cahiers des charges :
 - Prophylaxie porcine, Petits ruminants, Bovins (contrôles sanitaires aux mouvements)

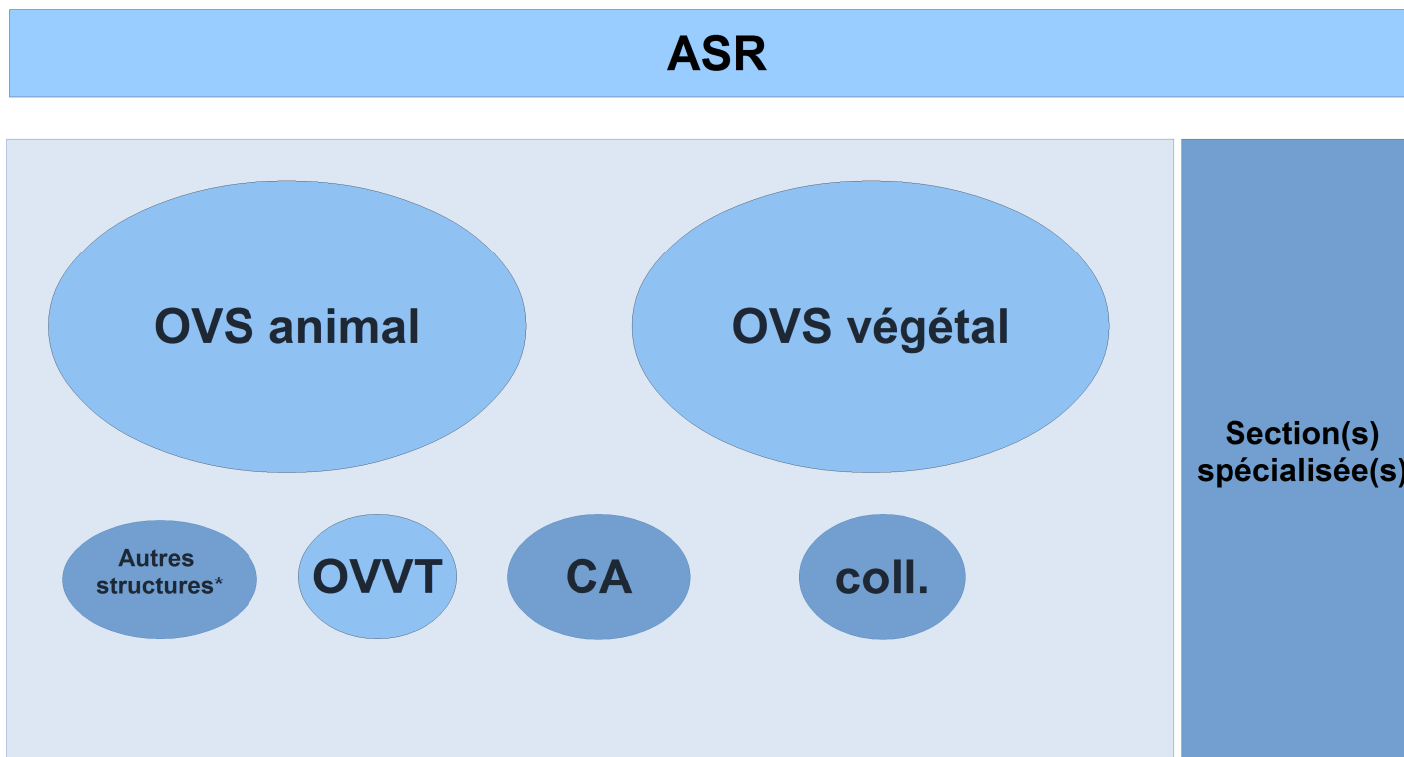


3. Stratégie et initiative régionales

- L'association sanitaire régionale
- Le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires
- Les programmes collectifs volontaires



Stratégie et initiative régionales : l'ASR



Stratégie et initiative régionales

- Le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires :
 - En complément des mesures réglementaires et des actions portées par l'État
 - La stratégie sanitaire régionale
- Les programmes collectifs volontaires
- Possibilité de délégation de l'État à l'ASR
- Avec l'ASR, l'ensemble du dispositif doit être opérationnel



Cas particulier : les réseaux sanitaires reconnus

- Ordonnance du 7 octobre 2015
- Afin de favoriser la prévention des dangers sanitaires, la surveillance... et la mutualisation des coûts...
- Personne morale qui regroupe les détenteurs ou propriétaires
- Représentant 60 % des détenteurs, professionnels, des surfaces, des volumes ou des chiffres d'affaire...
- Adhésion du réseau à la plateforme ESA
- Vers des réseaux nationaux par filière



Conclusion

- La nouvelle gouvernance sanitaire se déploie inexorablement
- Deux difficultés :
 - Les crises sanitaires
 - Des difficultés de postures des acteurs
- La reconnaissance des ASR permettra de franchir une marche décisive dans la mise en œuvre du dispositif issu des EGS, notamment en permettant de mettre en œuvre une stratégie sanitaire régionale

